

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 mai 2022 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin et Manon Bougie ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 22-12904

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.16 Embauche d'une commis de restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture
- 7.17 Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture
- 8.3 Rapport d'embauche d'une étudiante pour la Cour municipale

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 22-12905

Séance ordinaire du 25 avril 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 22-12906

Adoption du second projet de Règlement numéro 849-2022

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 849-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de remplacer la zone commerciale CD-319 située le long de la route 204 par une zone résidentielle de forte densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 849-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12907

Adoption du second projet de Règlement numéro 851-2022

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 851-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre de logements permis et la hauteur maximale dans la zone RE-621**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 851-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12908

Adoption du second projet de Règlement numéro 853-2022

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 853-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 144^e Rue et de la 147^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 853-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 849-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de remplacer la zone commerciale CD-319 située le long de la route 204 par une zone résidentielle de forte densité**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 851-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre de logements permis et la hauteur maximale dans la zone RE-621**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 853-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 144^e Rue et de la 147^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^o 22-12909

Adoption du Règlement numéro 841-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 11 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 841-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de diminuer les profondeurs minimales de terrain dans le prolongement de la 133^e Rue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 841-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 22-12910

Adoption du Règlement numéro 845-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 11 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12910 (SUITE)

QUE le Règlement numéro 845-2022 *amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 et le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les normes relatives aux piscines*, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 845-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12911

Adoption du Règlement numéro 847-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 11 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 847-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure le 375-377, 127^e Rue dans la zone publique et institutionnelle PB-342**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 847-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12912

Adoption du Règlement numéro 848-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 848-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de forte densité le long de la route 204, au nord de la 117^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 848-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12913

Adoption du Règlement numéro 850-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12913 (SUITE)

QUE le Règlement numéro 850-2022 amendant le Règlement numéro 268-2008 afin d'abroger les dispositions applicables à la zone CD-319, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 850-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12914

Adoption du Règlement numéro 852-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 852-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations dans les prolongements de la 144^e Rue et de la 147^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 852-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 22-12915

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 29 avril 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 316 860,34 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 316 860,34 \$ couvrant la période du 15 avril 2022 au 28 avril 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12916

Adjudication du contrat pour le transport des enfants par autobus pour sorties diverses

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

RÉSOLUTION N° 22-12916 (SUITE)

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
AUTOBUS BRETON INC.	61 095,42 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **AUTOBUS BRETON INC.** le contrat **pour le transport des enfants par autobus pour un montant total corrigé de 62 843,04 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12917

Adjudication du contrat pour le fauchage et débroussaillage des bordures de route et terrains divers pour les saisons 2022, 2023 et 2024

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9114-3917 QUÉBEC INC. (DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON)	69 619,74 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9114-3917 QUÉBEC INC. (DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON)** le contrat **pour le fauchage et débroussaillage des bordures de route et terrains divers pour les saisons 2022, 2023 et 2024 pour un montant total de 69 619,74 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12918

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de tourbe, de terre végétale et de travaux d'engazonnement

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 7 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

RÉSOLUTION N° 22-12918 (SUITE)

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>		
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>	<u>Groupe 3</u>
GAZON MERCIER INC.	29 663,55 \$	aucun prix	aucun prix
TERRE EN GROS INC.	aucun prix	4627,99 \$	aucun prix
GAZON AIRE VERT DE BEAUCE INC.	37 127,39 \$	5001,41 \$	aucun prix
EMBELLISSEMENT D.V.	153 550,60 \$	aucun prix	aucun prix

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus basses et les plus avantageuses d'accepter sont celles déposées par **GAZON MERCIER INC. pour le groupe 1 et par TERRE EN GROS INC. pour le groupe 2;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge le contrat à **GAZON MERCIER INC. pour le groupe 1 (gazon en plaques) au montant de 29 663,55 \$ et à TERRE EN GROS INC. pour le groupe 2 (terre végétale) au montant de 4 627,99 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12919

Adjudication du contrat pour le raccordement de résidences aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur 77^e Rue, 78^e Rue et 8^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	1 444 538,15 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 117 783,86 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	1 737 367,75 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	2 025 445,59 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour le raccordement de résidences aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur 77^e Rue, 78^e Rue et 8^e Avenue pour un montant total de 1 117 783,86 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

RÉSOLUTION N° 22-12919 (SUITE)

QUE la somme de 340 497,29 \$ incluant toutes les taxes soit financée à même le Règlement numéro 814-2021 (secteur 3B).

QUE la somme de 326 690,73 \$ incluant toutes les taxes soit financée à même le Règlement numéro 815-2021 (secteur 1B).

QUE la somme de 450 595,84 \$ incluant toutes les taxes soit financée à même le Règlement numéro 816-2021 (secteur 1C).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12920

Acceptation du budget révisé numéro 1 pour l'année 2022
de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que la Ville a reçu une révision budgétaire le 16 mars 2022 pour l'année 2022 pour l'office d'habitation du Sud de la Chaudière concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C);

	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêt dette long terme	90 935 \$	91 590 \$
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	300 701 \$	331 782 \$
Amortissement dette long terme	303 890 \$	303 506 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	613 957 \$	658 699 \$
Pour le secteur de St-Georges (EI 2858) :		
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	2 232 \$	1 576 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	93 938 \$	94 147 \$
Pour le secteur de St-Georges (EI 3327) :		
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	4 565 \$	5 876 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	48 042 \$	47 449 \$

ATTENDU : que ce budget révisé doit être accepté par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le budget révisé numéro 1 pour l'année 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12921

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 28 avril 2022, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club de patinage artistique :	27 965 \$
- Association tennis et racquetball mineur :	23 805 \$
- Scouts et Guides Saint-Georges :	4 113 \$
- Club de judo Saint-Georges :	3 975 \$

QUE la somme de 59 858 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12922

Don d'habits de combat et accessoires usagés du Service de sécurité incendie

ATTENDU : que le Service de sécurité incendie possède des habits de combat et des accessoires (casques et bottes) usagés dont la date d'utilisation est périmée (plus de 10 ans);

ATTENDU : la demande faite par M. Normand St-Pierre dans le cadre de son projet humanitaire (Projet Tela Bomberas) pour faire don de ce type d'équipement usagé au Honduras;

ATTENDU : que la valeur estimée de ces biens est d'environ 4200 \$;

ATTENDU : que ces équipements ne sont plus affectés à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la donation de 21 habits de combat et des accessoires (casques et bottes) d'une valeur estimée à 4200 \$ et confirme que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12923

Participation au regroupement d'assurance pour les organismes à but non lucratif de l'UMQ dans le cadre de l'appel d'offres de l'UMQ

ATTENDU : que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU : que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

RÉSOLUTION N° 22-12923 (SUITE)

ATTENDU : que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

ATTENDU : que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Ville de Saint-Georges à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

- Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland;
- Beauce Art: L'International de la sculpture;
- Le Musée des Lilas;
- Ouvre ton cœur à l'espoir;
- L'Ordre de Saint-Jean, Conseil du Québec (Ambulance Saint-Jean Division 335 Saint-Georges);
- Les Jardiniers de l'Île, BCE;
- Festival beauceron de l'Érable;
- Le Gala Mérite Sportif Beauceron inc.;
- Club FADOQ St-Jean de la Lande;
- Beauce Réseautage;
- Club Rendez-Vous St-Georges;
- Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins;
- Conseil isolé St-Vincent de Paul St-Georges Ouest;
- Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan;
- Créativa productions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12924

Renouvellement des assurances de dommages pour 2022-2023

ATTENDU : le rapport du consultant Raymond Chabot Grant Thornton dans lequel il recommande d'accepter le renouvellement du programme d'assurances de dommages 2022-2023 avec **BFL CANADA SERVICES DE RISQUES ET ASSURANCES INC.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la proposition déposée par **BFL CANADA SERVICES DE RISQUES ET ASSURANCES INC.** selon le tableau des conclusions du rapport du consultant pour un montant de 515 673 \$, plus toutes les taxes applicables, excluant le centre de ski et le cyber risque ainsi que le risque d'inondation en assurance des biens, pour la couverture des assurances de dommages de la Ville pour 2022-2023, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **515 673 \$**, plus toutes les taxes applicables, soit payable, à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12925

Acceptation d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec
le long de la 138^e Rue

ATTENDU : que nous avons reçu une demande pour la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie des lots 6 421 617 et 6 421 635 DU CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce cédée à la Ville le 21 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12926

Acceptation d'un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de la Beauce-
Etchemin pour un projet pilote pour un débarcadère d'autobus scolaires à même le
stationnement de l'hôtel de ville

ATTENDU : la demande formulée par le Centre de services scolaire de la Beauce-
Etchemin (CSSBE) pour un débarcadère d'autobus scolaires pour
l'école les Petits-Castors;

ATTENDU : les discussions intervenues avec le CSSBE concernant un projet pilote
pour le débarcadère d'autobus dans le stationnement arrière de l'hôtel
de ville;

ATTENDU : que les parties doivent s'entendre sur les modalités entourant ce projet
pilote;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise, sur une base d'essai d'un an, un débarcadère le long de
l'escalier donnant accès à la cour de l'école les Petits-Castors, à l'extrémité nord-
ouest du stationnement de l'hôtel de ville, pour l'année scolaire 2022-2023, le tout
conformément au projet d'entente annexé à la présente résolution pour en faire
partie comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à
signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente
résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12927

Embauche d'une commis de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de commis de restaurant
au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et
installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service
des loisirs et de la culture ainsi que de Mme Marie-Pierre Desjardins,
chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à
l'embauche d'une commis de restaurant ;

RÉSOLUTION N° 22-12927 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Francisca Ruiz Galisteo Soare à titre de commis de restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12928

Embauche d'un journalier pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un journalier pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Guy Bilodeau, directeur du Service des travaux publics, de M. Carl Roy, chef de Division – Réseaux et voirie, Pascal Gilbert, chef de Division – Réseaux et voirie ainsi que de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité d'embaucher M. Anthony Cliche à titre de journalier pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Anthony Cliche à titre de journalier pour le Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés manuels de la Ville de Saint-Georges, Syndicat canadien de la fonction publique (FCFP), Section locale 5197, et ce, à compter du 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12929

Reconduction de Madame Karine Veilleux à titre de directrice générale adjointe et suppléante

ATTENDU : que par sa résolution numéro 21-12363 le Conseil avait nommé Mme Karine Veilleux CPA, CA, M.A.P., M.Sc. trésorière et directrice du Service des finances au poste de directrice générale adjointe et suppléante jusqu'au 11 mai 2022;

ATTENDU : qu'il y a lieu de reconduire cette nomination;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE Mme Karine Veilleux CPA, CA, M.A.P., M.Sc. trésorière et directrice du Service des finances soit reconfirmée dans sa fonction de directrice générale adjointe et suppléante.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12930

Embauche d'une commis de restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de commis de restaurant et bar au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Nancy Mathieu ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Nancy Mathieu à titre de commis de restaurant et bar selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12931

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de M. Jean-Pascal Gauthier ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jean-Pascal Gauthier à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'avril est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 48 animateurs de camp de jour pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 6 animateurs chefs pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 août 2022 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 12 responsables de plateaux sportifs pour la période du 18 avril 2022 au 18 septembre 2022 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 5 préposés à l'accueil pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 2 animateurs – accompagnateurs et 2 animateurs de camp de jour pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LA COUR MUNICIPALE

Un rapport d'embauche d'une étudiante pour la Cour municipale pour la période du 30 mai 2022 au 19 août 2022 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont la conférence de presse avec madame Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie relativement à la mise en œuvre du plan d'action pour la relance du centre-ville de Saint-Georges et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le Comité d'investissement commun CEB, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le Comité de circulation et par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Comité des fêtes de Saint-Georges, sur le Comité des loisirs et de la culture et sur le Comité de circulation, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le conseil d'administration du Club aéronautique de Beauce, par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et par monsieur le maire Claude Morin sur la Commission sur le développement économique de l'Union des municipalités du Québec et sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 26, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
